



4 - 1 - 67

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil le mercredi quatre janvier mil-neuf-cent-soixante et sept, à laquelle session sont présents; monsieur Roland Feex, Maire et messieurs les conseillers; Joseph Brousseau, Napoléon Francoeur, Oscar Saindon, Henri Terreault, et Gérard Valiquette formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du sept décembre mil-neuf-cent-soixante et sept soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

La Revue Municipale , Abonnement année 1967	\$21.15
Joseph Brousseau , "ntretien de chemins (gravier)	4.25
Maurice Bélisle, Clou pour pont	14.84
Gérard Valiquette, poteaux de cloture pour chemins	51.25
Henri Terreault , loyer de camion (travaux d'hiver)	103.50
Arthur Francoeur, loyer de scie mécanique " "	18.75
Formules Municipales, papeterie de bureau	5.49

TRAVAUX D'HIVER (Salaires)

Henri Terreault	\$142.88	Philippe Lauzon	\$12.03
Arthur Francoeur	87.31	Germain Sévigny	52.39
Paul-Émile Francoeur	104.78		
Alcide Boivin	47.74		
Gérard Valiquette	136.75		
Lucien Giroux	21.86		
Jean Paul Brassard	61.26		
Gilbert Plouffe	8.87		
Auguste Lauzon	104.78		
Edgar Leblanc	142.78		
Réal Terreault	17.54		
Sinaï Brousseau	17.54		
Daniel Brousseau, fils	52.39		

Adoptée

Il est résolu que monsieur Roland Feex, Maire soit autorisé et dûement mandaté par le conseil à enchérir et acquérir le ou les immeubles ordonnés en vente au conseil du Comté de Labelle , à la date fixée par la loi , par la Corporation Municipale , et que la personne ainsi désignée , soit monsieur Roland Feex, soit présente au jour fixé pour exercer son mandat , à défaut de preneur ou d'adjudicataire lors de telle vente pour taxes par le secrétaire -trésorier du comté.

Adoptée



4-1- 67
BUDGET 1967

CONSIDERANT que les prévisions budgétaires des revenus et dépenses de La Corporation Municipale du Canton de Joly pour l'année 1967 s'établissent comme suit;

DEPENSES:

Entretien de chemins d'hiver 1966-67	\$7,500.00
" " " d'été 1967	6,500.00
Salaire du secrétaire-trésorier	3,720.00
Rémunérations des membres du conseil	1,200.00
Enlèvement des déchets, lacs; Labelle, Brochet, Cameron des Sucrieries et C aribou;	1,500.00
Taxe au Conseil de Comté pour l'année 1967	923.40
Remboursement sur dette d'assistance Publique	500.00
" " " Ministère de La Famille	500.00
Prime Assurance responsabilité civile et patronale	350.00
Revision du rôle d'évaluation et dépenses d'élection	150.00
Timbres-postes et timbres assurance chômage	550.00
Vérification des livres et documents	135.00
Contribution de la municipalité au Régime des Rentes	165.00
Loyer de l'Hotel de Ville pour l'année 1967	250.00
Intérêts sur emprunt temporaire	360.00
Abonnement et bon de garantie	31.00
Loyer de barrage	25.00
Inspecteur du bâtiment	75.00
Papeterie de bureau et téléphone longue distance	95.00
Travaux d'hiver (1966-67)	13,000.00
Protection incendie, dons et imprévu, entretien du quai et du barrage	600.00
Total	\$ 38,030.00

REVENUS:

REVENUS PREVUS:

Taxe de vente provinciale de 2 %	\$ 1,400.00
Octroi pour entretien de chemins d'hiver	7,500.00
Permis de construction	75.00
Enlèvement des déchets	1,650.00
Octroi pour travaux d'hiver(1966-67) (incluant rentes et assurance chômage)et assurances	13,500.00
Taxe à .75c par \$100.00 sur évaluation imposable de \$1,854,000.00 pour l'année 1967	13,905.00
Total	\$ 38,030.00

ATTENDU que selon le budget ci-devant il est requis des dépenses pour un montant total de \$38,030.00 pour l'année 1967 tel que détaillées au budget ci haut;

ATTENDU que pour solder la différence entre les revenus non-fonciers et les dépenses il est requis une somme de \$13,905.00 qu'il est nécessaire de prélever sur les biens-fonds imposables de la municipalité ; il est en conséquence résolu unanimement qu'une taxe foncière générale au taux de .75c par \$100.00 d'évaluation soit et est imposée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité suivant le rôle d'évaluation actuellement en force et montrant une valeur imposable de \$1,854,000.00 pour rencontrer les dépenses générales prévues au dit budget pour l'année 1967 et devant rapporter \$ 13,905.00 .



4-1-67

Et qu'il soit également imposé une taxe au montant de \$4.00 sur tous et chacun des chalets, camps, maisons d'habitations etc; situés sur le chemin public en bordure des lacs; Labelle, Brochets, Cameron, des Sucrieries et Caribou; et ce pour l'enlèvement des déchets ou vidanges durant la saison d'été 1967, soit du 1er mai 1967 au 1er décembre 1967.

Il est entendu que cette taxe spéciale n'inclus pas les chalets situés du côté opposé au chemin public, en bordure des lacs précités.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

Georges Godard
Secrétaire-Trésorier

Roland J.F.
Maire



PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

1 - 2 - 67

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil le mercredi premier février mil-neuf-cent-soixante-sept à laquelle session sont présents: monsieur Roland Fex, Maire et messieurs les conseillers: Joseph Brousseau, ^{OSCAR} Roland Fex, Napoléon Francoeur, Henri Terreault et Gérard Valiquette formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du quatre janvier mil-neuf-cent-soixante-sept soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que des soumissions publiques soient demandées pour l'enlèvement des déchets aux lacs des Sucrieries et Cameron, au lac Labelle en deux parties et au lac Brochet y compris le nouveau chemin durant la saison 1967.

Au lac Caribou les déchets seront enlevés par monsieur Roger Bisson avec ceux du village.

Que ces soumissions soient déposées au bureau de la Corporation avant le 1er mars 1967 prochain.

Adoptée

1 - 2 - 67



Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Gérard Valiquette, loyer scie mécanique	\$102.00
Roger Bisson, loyer scie mécanique	24.00
Arthur Francoeur, loyer scie mécanique	3.00
Corporation Comté de Labelle Ent. de chemins de comté 1968	99.80
Beaulieu Sports, costumes hockey	50.00

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de la Colonisation de bien vouloir accorder les lettres-patentes aux propriétaires suivants:

Joseph Brousseau, lot 13 rang XI Minerve
Henri Terreault, lot 32 rang B Canton Labelle
Roland Fex lot 1 rang H Joly
Maurice Labonté lot 4 rang H Joly
Daniel Brousseau lot 14 rang XI Minerve
Roger Bisson lot 37-38-40 rang E Joly
Edouard Leonard lot 36 rang E Joly
René Jubinville lot 15 rang H Joly

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de la Colonisation pour obtenir une subvention d'au moins \$15,000.00 pour l'amélioration des chemins de la Municipalité

Adoptée

Et que demande soit faite à l'honorable Fernand J. Lafontaine Député et Ministre de la Voirie de bien vouloir accorder à cette municipalité une autre généreuse subvention pour la continuation des travaux de reconstruction du chemin du lac Labelle cette année.

Adoptée

Il est résolu qu'un vote de remerciement soit adressé à l'honorable Fernand J. Lafontaine député pour les généreuses subventions accordées par son Ministère à cette municipalité pour la reconstruction d'une partie du chemin du Lac Labelle de même que du Ministère de la Colonisation par l'amélioration des chemins municipaux durant l'année 1967.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée

Adoptée



*Georges Godard
Sec. Trésorier*

Roland Joly, Maire



1 - 3 - 67

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE

CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil le mercredi premier mars mil-neuf-cent-soixante-sept à laquelle session sont présents: monsieur Roland Fex, Maire et messieurs les conseillers Joseph Brousseau, Napoléon Francoeur, Oscar Saindon, Henri Terreault et Gérard Valiquette formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du premier février mil-neuf-cent-soixante-sept soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Ministère des Richesses Naturelles, loyer barrage	\$ 25.00
Gérard Valiquette, loyer scie mécanique	12.00
Auguste Lauzon, loyer de chevaux	10.00
Come Godard, prime assurance garantie	10.00
Philippe Lauzon loyer scie mécanique	18.00
Roger Bisson, loyer de scie et chevaux	76.00
Caribonum Canada Limitée, ruban de clavigraphie	9.38
Maître de poste de Labelle, timbres	108.00
Josaphat Rouleau, avis mutation,	2.70
Gérard Valiquette, travaux d'hiver, janvier février	511.82
Alcide Boivin, " " "	190.96
Philippe Lauzon, " " "	446.49
Auguste Lauzon, " " "	327.59
Daniel Brousseau, " " "	355.82
Roger Bisson, " " "	183.48
François Bisson, " " "	96.95
Normand Bisson, " " "	174.83
Henri Terreault, " " "	190.91
Paul-Émile Francoeur, " " "	139.70
Arthur Francoeur, " " "	104.78
Germain Sévigny, " " "	85.04
Réal Terreault, " " "	26.17
Lucien Giroux, " " "	104.82
Edgar Leblanc " " "	143.78

Adoptée

Il est résolu que des soumissions publiques soient demandées pour l'entretien des chemins d'hiver de cette municipalité pour les années 1967-68, 1968-69, 1969-70, 1970-71 et 1971-72 soit pour une période de 5 ans. Les dites soumissions dans des enveloppes cachetées et marquées soumissions devront être remises au bureau de la corporation le ou avant le quatre avril mil-neuf-cent-soixante-sept prochain pour être soumises au conseil municipal à son assemblée régulière du cinq avril prochain.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.



*Come Godard
Le Trés.*

Roland Fex

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY



5-4-67

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil le mercredi cinq avril mil-neuf-cent-soixante et sept, à laquelle session sont présents; monsieur Roland Fex, Maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Joseph Brousseau, Napoléon Francoeur, Oscar Saindon, Henri Terreault et Gérard Valiquette formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du premier mars mil-neuf-cent-soixante et sept soient adoptées et signées;

Adoptée

Il est résolu que le contrat pour l'entretien d'hiver des chemins de cette municipalité soit accordé à monsieur Fernando Machabée de Labelle pour le prix de \$250.00 le mille de chemins dûment entretenu, et ce pour les années 1967-68, 1968-69, 1969-70, 1970-71 et 1971-72.

Et que monsieur le Maire avec le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un contrat avec monsieur Machabée, sur lequel contrat seront indiqués les chemins à entretenir de même que les conditions d'entretien de ces dits chemins.

Adoptée

Il est résolu que le contrat pour l'enlèvement des déchets au lac Brochet et une partie du lac Labelle se terminant chez monsieur Bourdon soit accordé à monsieur Paul-Émile Francoeur cette année pour la saison commençant le 1er mai 1967 pour se terminer le 1er décembre 1967 pour le prix de \$595.00 payable à la fin de la saison, et ce pour le même trajet et les mêmes jours que l'an dernier avec en plus le nouveau chemin du lac Brochet.

Et que le contrat pour le même travail au lac des Sucrieries et au lac Cameron soit accordé à monsieur Roland Nantel de Vendée pour le prix de \$500.00 payable à la fin de la saison pour le même trajet et les mêmes jours que l'an dernier entre le 1er mai 1967 et le 1er décembre 1967.

Et que le contrat pour le même travail au Lac Labelle à compter de chez monsieur Bourdon en contournant la grande baie du lac jusque au pont du Nord Est (chemin Bastien) soit accordé à monsieur Robert Saindon pour le prix de \$525.00 payable à la fin de la saison, et ce pour le même trajet et les mêmes jours que l'an dernier entre le 1er mai et le 1er décembre 1967.

Adoptée

Il est résolu que monsieur Philippe Lauzon soit autorisé à couper les arbres morts ou desséchés le long du chemin public dans son arrondissement.

Adoptée



5-4-67

Il est résolu que ce conseil proteste auprès du Ministère des Richesses Naturelles de Québec contre l'imposition d'un~~ux~~ loyer annuel sur les quais construits sur les lacs de cette municipalité, et principalement pour les quais de très petites dimensions utilisés par des particuliers exclusivement pour pouvoir embarquer ou édesdre d'une embarcation sans difficultés.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Formules Municipales Enr. papeterie de bureau	\$21.53
Commission des Accidents du Travail, cotisation provisoire	154.71
Roger Bisson, Loyer de scie mécanique et chevaux	42.00
Auguste Lauzon, loyer de chevaux	12.00
Canadian Pacifique, entretien de traverse	2.73
Corporation du Village de Labelle, loyer camion incendie	100.00
Ministre du Revenu, rentes pour les mois de janvier-fevrier-mars	130.88
Edgar Leblanc, loyer de camion pour gravier	202.04
Auguste Lauzon, gravier	18.50
Jean-Jacques Sigouin, remb. taxe 1966	10.24
Maitre de Poste de Labelle, timbres postes	29.00

Adoptée

Il est résolu que monsieur Oscar Saindon soit nommé membre du Comité de Développement touristique comme représentant de cette municipalité au sein de ce Comité.

Adoptée.

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée



Georges Godard
Secrétaire-Trésorier *Roland St. Hilaire*
Maire

3-5-67

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY



A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi trois mai mil-neuf-cent-soixante et sept, à laquelle session sont présents; monsieur Roland Fex, Maire et messieurs les conseillers; Joseph Brousseau, napoléon Francoeur, Oscar Saindon, Henri Terreault et Gérard Baliquette formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du cinq avril mil-neuf-cent soixante et sept soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à monsieur Sylvio Nantel de Vendée à savoir s'il consent à signer un droit de passage sur son lot au lac des Sucrieries pour la construction d'un chemin pour donner une sortie aux propriétaires de terrains du rang "D" Canton de Labelle, de même que à monsieur Ublad Richer de Huberdeau sur les lots nos. 44 et 45 du rang IX Canton Addington, respectivement.

Et s'ils consentent que monsieur Mario Garon propriétaire d'un terrain dans le rang "D" soit invité avec l'aide de la municipalité à solliciter une contribution de \$100.00 par terrain de villégiature pour la construction de chemin du lot numéro 1 a u lot no. 24 rang "D" Canton de Labelle en bordure du lac des Sucrieries.

La Municipalité pourra ensuite commencer les travaux de construction de ce chemin.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à monsieur Eméric Bergeron et à La Compagnie Internationale de Papier du Canada de bien vouloir contribuer chacun leur part pour la construction du chemin conduisant du lac Balne au lac Cariboux à l'endroit où le défrichement a été effectué l'été dernier.

Adoptée

Il est résolu que cette corporation contribue pour une quantité de 5 cordes de bois de 4 pieds pour la chauffage du centre de loisirs l'hiver prochain, ce bois pourrait être pris sur le chemin public en bordure du lot no. 20 du rang "H" Canton de Joly, et le coût du transport effectué par la Corporation Municipale du Village.

Adoptée

Il est résolu que le conseil appuie la demande des propriétaires du lac Labelle pour obtenir un octroi du Ministère de l'Education dans le but de les aider à la construction d'une salle de loisirs au lac Labelle, laquelle salle est présentement en construction.

Adoptée



9-5-67

Il est résolu que les personnes suivantes soient nommées aux charges suivantes;

Estimateurs; Edouard Léonard, Auguste Lauzon, Paul-Emile Francoeur.

InspecteurSde voirie;

Rangs "A" et "B" Jean Paul Brassard
 " "C" et ptie du rang "i" Jean Godard de même que le rang "J"
 " "D" , "E" et "F" Edouard Léonard
 " "Chemin Chapleau" et une partie des rangs "G" et "H" Daniel Brousseau
 P" a rtie des rangs "G" , "H" et "i" , soit à compter de la route no. 11 jusque chez monsieur René Clot , jusqu'au lac Bélanger, jusque au lac des Frères par chez Réal Bélisle, chez Damien Davvid et de chez monsieur Ovilla Lejeune jusque à la route La Minerve par chez m^{Me}. Gaston Baudart.

Lac Labelle , coté Est à partir de l'embranchement conduisant chez monsieur Réal Bélisle jusque à lac des Sucrieries da ns les limites de cette municipalité , y compris l'embranchement du lac Brochet ; Claude Terreault.

INSPECTEURS AGRAIRE; etGardiensd'Enclos publics ; Robert Saindon et Raoul Francoeur.

SA doxptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Maitre de Postes de Labelle, timbres assurance chômage	\$140.50
Gestetner Canada Limited, papier à polycopie	39.38
Auguste Lauzon, gravier pour chemins	\$17.50
Edgar Leblanc, loyer de camion pour gravier	583.77
Léo Miljours, érochage	6.25
Philippe Lauzon, Loyer de scie mécanique et bois	39.50
Corporation du Comté de Labelle, taxe pour l'année 1967	692.55
Joseph Uldéric Brousseau , loyer de chevaux	9.00
Conseil Economique de Labelle, contribution 1967	20.50
Formules Légales Provinciales, papeterie de bureau	53.76
Maurice Bélisle, clou pour pont	1.22
Gérald David, loyer de camion	57.00
Jean Godard, loyer de scie mécanique et chevaux	18.00
André Terreault, loyer de scie mécanique xxxxxx	50.25
Roger Terreault, " " " "	72.00
Claude Terreault " " " "	122.25
René Jubinville, loyer de chevaux	40.00
Raoul Francoeur, loyer de scie mécanique	28.50
Carmel Godard, loyer de chevaux , lac Caribou	36.00
Ministre des Finances, rentes pour avril 1967	153.96
Jean Frappier, entretien de chemins	6.00
Les Produits Ciment L'Annonciation , tuyau ponceaux	37.80

TRAVAUX D'HIVER
1966-67

Henri Terreault	\$339.14	Philippe Lauzon	\$516.28
Paul E. Francoeur	239.01	Edgar Leblanc	400.19
Alcide Boivin	226.56	Roger Bisson	149.99
Gérard Valiquette	520.71	Normand Bisson	170.25
Auguste Lauzon	188.81	Carmel Godard	223.80
Arthur Francoeur	39.27	Claude Terreault	206.77
Daniel Brousseau	376.71	Roger Terreault	196.41
Germain Sévigny	137.43	André Terreault	248.79
Réal Terreault	248.79	Raoul Francoeur	245.54

1-5-67

TRAVAUX D'HIVER

1966-67

Avril et mars

René Jubinville	\$216.15	Adélarde Brunet	\$113.49
Géraid David	236.84	Jean Godard	144.03
Claude Brousseau	145.11	Robert Lauzon	81.87
Joseph U. Brousseau	168.23	Carmel Laramée	42.58
François Labonté	40.41		
Wilfrid David	123.32	Jean-Yves Thibault	42.58
Jean -Paul Brassard	133.12		
Joseph Brousseau	196.56		
Gérard Laurin	72.32		
Sinai Brousseau	136.26		
Robert Saindon	139.68		

*

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

*Georges Godard
Sec. Travaux*

Roland Fex



F

10-5-67

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DUCVAILLON DE JOLY

A une assemblée publique des électeurs municipaux du Canton de Joly, tenue à l'Hotel de Ville de Labelle, lieu ordinaire des sessions du conseil, le mercredi dix mai mil-neuf-cent-soixante et sept à dix heure de l'avant midi pour procéder à la mise en nomination à la charge de Maire en remplaçant de monsieur Roland Fex, sortant de charge et pour les charges de conseillers municipaux en remplacement de messieurs; Maurice Brisson, au siège No. 1, Gérard Valiquette, au siège no. 2 et Joseph Brousseau, au siège no. 6, tous trois sortant de charge; et ce conformément à l'avis public donné à cette fin et aux dispositions du code municipal de La Province de Québec; sous la présidence de M. Georges Godard, président d'élection.

Advenant l'heure de dix heures de l'avant midi, le président déclare l'assemblée ouverte et requiert messieurs les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils désirent choisir comme Maire en remplacement de monsieur Roland Fex, et comme conseillers municipaux aux sièges nos. 1, 2 et 6.

Il est proposés par monsieur Napoléon Francoeur, secondé par monsieur Henri Terreault que monsieur Roland Fex, comptable de Labelle soit mis en nomination comme Maire du Canton de Joly.

Signé; Napoléon Francoeur Henri Terreault

Il est proposé par monsieur Napoléon Francoeur, secondé par monsieur Henri Terreault que monsieur Maurice Brisson soit mis en nomination comme conseiller Municipal du Canton Joly au siège no. 2; monsieur Brisson est menuisier de son métier.

Signé; Napoléon Francoeur Henri Terreault

ADMIS

Admis





10-5-67

ADMIS

Il est proposé par monsieur Napoléon Francoeur, secondé par monsieur Henri Terreault que monsieur Gérard Valiquette, cultivateur soit mis en nomination comme conseiller municipal du Canton de Joly au siège no. 2.

Signé; Napoléon Francoeur

Henri Terreault

ADMIS

Il est proposé par monsieur Napoléon Francoeur Secondé par monsieur Henri Terreault que monsieur Joseph Brousseau, cultivateur du Canton de Joly, soit mis en nomination comme conseiller municipal au siège no. 6.

Signé; Napoléon Francoeur

Henri Terreault

Advenant l'heure de midi, le président déclare l'assemblée close,
Ont été mis en nomination comme Maire du Canton de Joly, monsieur Roland Fex
Comme conseillers municipaux au siège no. 1, monsieur Maurice Brisson
" " " " " 2 " Hérard Valiquette
" " " " " 6 " Joseph Brousseau.

Comme il n'y a que le nombre voulu de candidats à élire aux charges de maire et de conseillers municipaux du Canton de Joly pour l'année 1967, je proclame donc élus par acclamation; monsieur Roland Fex comme Maire; et messieurs; Maurice Brisson, Gérard Valiquette et Joseph Brousseau, comme conseillers municipaux aux sièges nos; 1, 2 et 6.

Georges Godard

Georges Godard, président d'Election

7-6-67

Je soussigné Roland Fex ayant été élu Maire du Canton de Joly, jure sur les Saints-Evangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de cette charge, et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité, ainsi que Dieu Me soit en aide.

Roland Fex
Maire

Assermenté devant moi à Labelle ce septième jour de juin mil-neuf-cent soixante et sept.

Georges Godard
Secrétaire-trésorier



7-6-67



Je soussigné Maurice Brisson, ayant été élu conseiller municipal du Canton de Joly, au siège No. 1, jure sur les Saints-Evangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de cette charge, et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité, a insi que Dieu me soit en aide.

Maurice Brisson

Assermenté devant moi à Labelle, ce septième jour de juin mil-neuf-cent-soixante et sept.

Geo Codard

Secrétaire-trésorier

Je soussigné Gérard Valiquette ayant été élu conseiller municipal du Canton de Joly, au siège no. 2 jure sur les Saints -Evangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de cette charge, et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité ainsi que Dieu me soit en aide.

Gérard Valiquette

Assermenté devant moi à Labelle ce septième jour du mois de juin mil-neuf-cent-soixante et sept.

Geo Codard

Secrétaire-trésorier

Je soussigné Joseph Brousseau, ayant été élu conseiller municipal du Canton de Joly, au siège no. 6, jure sur les Saints-Evangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de cette charge, et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité, a insi Que Dieu me soit en aide.

sa
Joseph + Brousseau
marque

Assermenté devant moi à Labelle, ce septième jour du mois de juin mil-neuf-cent-soixante et sept.

Geo Codard

Secrétaire-trésorier





7 - 6 - 67

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil le mercredi sept juin mil-neuf-cent-soixante et sept à laquelle session sont présents; monsieur Roland Fex, Maire et messieurs les conseillers; Joseph Brousseau, Napoléon Francoeur, Oscar Saindon, Roland Fex, Henri Terreault et Gérard Valiquette formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'Assemblée du trois mai mil-neuf-cent-soixante et sept soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que des travaux d'amélioration soient effectués sur le chemin du lac Baptiste et du lac Vert au moyen d'un Bull-Dwzer afin de permettre aux usagers de ce chemin de pouvoir se rencontrer plus facilement .

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère des Terres & Forêts à Québec de bien vouloir autoriser le conseil de cette Municipalité à ouvrir un dépôt municipal sur le lot numéro 16 du rang "N" C canton de Joly afin de desservir les propriétaires de maisons d'été situés en bordure des lacs Baptiste et Vert .

Adoptée

Il est résolu que monsieur Bercus Ségal propriétaire du lot numéro 37 du rang "F" Canton de Joly soit avisée de construire sa part de clôture de ligne entre son lot et le lot numéro 38 du rang "F" Canton de Joly qui est en très mauvais état, et ce dans un délai de 8 jours après la date de l'avis.

Adoptée

Il est résolu qu'une somme de \$50.00 soit voté pour le paiement d'une semaine pour un employé au bureau d'information touristique de Labelle, le conseil décidera ensuite s'il doit continuer cette contribution à la prochaine assemblée régulière qui sera tenue le 5 juillet prochain.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Da mien David, entretien de chemins ,	\$31.25
Philippe Lauzon " " "	3.75
Gérard Valiquette, 2 voyages à Vendée	20.00
Henri Terreault, 2 voyages à Vendée et entretien de chemins	54.73
Bureau d'Enregistrement , avis de mutation mai 1967.	2.00
Léo Miljours, entretien de chemins	11.05
Ministre des Finances , rentes pour mai 1967 et impôt	22.74
Edgar Leblanc, camion pour entretien de chemins	1,008.00
Joseph Brousseau, gravier pour chemins en mai 1967.	22.50
A délard Brunet , transport de bois de pulpe et camion	38.25
Fernando Machabée, entretien de chemins d'hiver 1966-67	\$ 8,345.00
Ga lipeault & Frères , " " " " " "	125.00
Charles Codebeck , Code de lois municipales	10.40

Adoptée

7-6-67



Il est résolu que ce conseil prie instamment le Ministère de l'Agriculture et de La Colonisation de Bien vouloir accorder à monsieur Henri Terreault la réserve de trois chaînes sur le lot numéro 32, du rang "A" Canton de Labelle étant donné que le conseil de cette municipalité a acquis du Ministère des Richesses naturelles le barrage à la décharge du lac Labelle et que le dit conseil recommande au Ministère que cette réserve soit accordée à monsieur Terreault, propriétaire du lot 32, étant donné que la dite réserve de terrain ne sera jamais utilisée parce qu'il est impossible d'élever le niveau du lac. Il en est de même pour le lot numéro 3 du rang VIII, Canton La Minerve, monsieur ~~Marcoux~~ ~~de~~ Fernand Laramée que le Ministère a laissé construire sur la dite réserve de trois chaînes et lui a même accordé une subvention pour la construction de sa maison et refuse maintenant de lui accorder cette partie de terre, le niveau des eaux de ce lac Alphonse ou Nurso est également contrôlé par le barrage du lac Labelle, propriété de la Corporation, et à cause de la construction de plus de 500 chalets le niveau du lac ne sera jamais élevé.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée.



Georges Godard
Secrétaire Trésorier

Roland Fex, Maire

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi cinq juillet mil-neuf-cent-soixante et sept, à laquelle session sont présents; monsieur Roland Fex, Maire et messieurs les conseillers; Joseph Brousseau, Napoléon Francoeur, Oscar Saindon, Henri Terreault et Gérard Valiquette formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'Assemblée du sept juin mil-neuf-cent-soixante et sept soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que ce conseil accepte de vendre à monsieur Adélarde Brunet pour le prix de \$7.00 la corde de quatre pieds le bois coupé par la municipalité sur les lots numéros 19, 20 et 21 du rang "H" Canton de Joly lors du défrichement en vue de la reconstruction du chemin du lac Labelle.

Adoptée



29 -7-67

Il est résolu que ce conseil demande au Ministère des Terres & Forêts, service des terres, à Québec de ne pas accorder de lettres patentes à monsieur André Lapalme pour l'île No. 1 situé dans le lac Labelle en face du lot numéro 29 du rang "H" Canton de Joly, parce que le propriétaire a construit sur cette île, sans permis du conseil un chalet et qu'il n'y a même pas à cet endroit suffisamment de terre pour couvrir un puisard ou une fosse septique qui est installé sur cette île pour recevoir les eaux ménagères et même les toilettes.

Adoptée

Il est résolu que le conseil de cette municipalité consens à contribuer pour une somme de \$25.00 par année à l'éclairage du quai lac Labelle près de l'église, à la condition que la municipalité de La Minerve contribue pour un égal montant attendu que la plupart des propriétaires qui utilisent le quai sont des contribuables de La Minerve, l'Association des Propriétaires du lac Labelle paierais alors la différence, cette proposition est pour un an seulement.

Adoptée

Il est résolu que cette corporation prenne l'avis d'un avocat, à savoir quelles sont les procédures à prendre par la corporation contre un propriétaire qui construit un chalet ou une maison, ou bien qui en fait transporter une sur un terrain à un endroit interdit par un règlement de construction de la municipalité lequel règlement vise à prévenir autant qu'il se peut la pollution des eaux de nos lacs et cours d'eau.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Damien David, inspecteur de bâtiments	\$16.80
Charles Brassard, loyer de tracteur de femme	18.00
Gérard Chalifoux, comptable, vérification pour l'année 1967	135.00
Léo Miljours, entretien de chemins	7.50
Aimé Laporte, camion pour chemins	88.50
Claude Laporte, " " "	20.00
Edgar Leblanc, " " "	701.00
Daniel Brousseau, entretien de chemins	40.39
Joseph Uldéric Brousseau, " " "	24.00
Joseph Brousseau, gravier	10.50
Guy Lauzon, entretien de chemins	10.00
Philippe Lauzon, " " "	17.50
Paul-Emile Francoeur, érochage de chemins	46.19
Germain Paiement, camion pour chemins	40.50
Donna Bélisle, salaire au bureau touristique	48.65
Ministère des Finances, Régime des rentes juin 1967	9.72

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée



Rouvel del. Maire.
C. A. Rodard
Secrétaire Trésorier



A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi deux août mil-neuf-cent-soixante et sept à laquelle session sont présents monsieur Roland Fex, Maire et messieurs les conseillers; Joseph Brousseau, Oscar Saindon, Napoléon Francoeur, Maurice Brisson, Henri Ferreault et Gérard Valiquette formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du cinq juillet mil-neuf-cent-soixante et sept soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que les travaux de construction d'un nouveau chemin conduisant du lac Blanc au lac Caribou soient commençés la semaine prochaine et que monsieur Gérard Valiquette soit nommé conducteur de ces travaux .

Adoptée

Il est résolu que monsieur Alfred Vézina soit avisé de plaquer des pancartes le long des enclos où il y a des étalons au pâturage indiquant le danger, principalement pour les enfants qui traverseraient ces enclos.

Adoptée

Il est résolu que monsieur Philippe Lauzon soit avisé de faire réparer la cloture sur le terrain de monsieur Maurice Brisson qui fait défaite l'andernier.

Adoptée

Il est résolu que avis soit de nouveau donné au propriétaire du lot numéro 37 du cadastre du Canton de Joly de bien vouloir faire sa part de cloture de ligne entre les lots 37 et 38 du rang "F" Canton de Joly , et ce dans les 15 jours qui suivront.

Adoptée

Il est résolu que le plan de subdivision d'une partie du lot numéro 31 du rang " A" Canton de Joly préparé par monsieur J. Raymond Alain, arpenteur-géomètre le 7 juillet 1967 et montrant une rue de 66 pieds et une rue de 40 pieds soit accepté par le conseil de cette municipalité, pour le compte de Lacabie Entreprise Inc.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Ministère de La Santé, acompte sur dette Assistance Publique	\$500.00
Ministère de La Famille et du Bien Etre Social Acompte sur dette	500.00
Donna Bélisle, employé au bureau d'information touristique	97.30
Maurice Bélisle, galon à mesurer	7.54
Jean Godard, entretien de chemin	69.00
Laurent Laporte " 2 " Lac Vert	15.00
Aimé Laporte " " " " "	497.00
Albert Amadei " " " érochage	63.50



2-8-67

René Clot , entretien de chemins	18.00
François Clot " " "	47.42
Daniel Brousseau " " "	10.00
Bureau d'enregistrement, avis de mutation juillet	1.80
Léon Miljours , entretien chemins	10.00
Jean Paul Brassard " "	47.42
Daniel Brousseau , fils " "	13.61
Paul Emile Francoeur , "	46.19
Côme Godard, prime assurance responsabilité civile	258.35
Jacques Brousseau , entretien chemin	10.00
Aimé Laporte, tuyau à calvette	9.72
Ministre des Finances, rentes pour juillet 1967	15.42
Damien David, Inspecteur du bâtiment	5.20
Yvon Brunet , transport de billots	115.00
Imprimerie Léonard, enveloppes à correspondances	60.48
Les Produits Ciments de l'Annonciation	6.57
Normand Francoeur, entretien de chemins	25.61

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée .

Adoptée



Côme Godard
Secrétaire Trésorier

Roland de la Prairie

6 -9-67

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly , tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi six septembre mil-neuf-cent-soixante et sept, à laquelle session sont présents; monsieur Roland Fex, Maire et messieurs les conseillers; Joseph Brousseau, Oscar Saindon, Napoléon Francoeur , Henri Terreault et Gérard Valiquette , formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du deux août mil-neuf-cent-soixante et sept soient adaptées et signées.

Adoptée

ATTENDU que la loi de La Régie des Alcools du Québec permet maintenant la vente de liqueurs alcooliques, le dimanche à certaines heures par les établissements ayant un permis requis pour le faire.

ATTENDU que dans les limites de cette municipalité il se trouve de tels établissements .

IL EST RESOLU que le conseil autorise ces établissements situés dans les limites de son territoire , à vendre des boissons alcooliques , le dimanche, entre midi et minuit , et ce conformément à la loi de La Régie des Alcools du Québec.

6-9-67



Cette résolution ne pourra être révoquée avant deux ans de la date de son approbation par le conseil municipal et copie devra être transmise à La Régie des Alcools du Québec .

Adoptée

Il est résolu que ce conseil proteste énergiquement contre la réclamation par le Ministère des Richesses Naturelles du Québec d'un loyer annuel pour le tassement de pierre le long de la rive d'un lac , lesquelles pierres ayant été enlevées du fond du lac pour en faire le nettoyage afin de pouvoir aborder avec une embarcation quelconque.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Voirie et aux compagnies qui vendent du sel ou calcium pour l'entretien d'hiver des routes que ces travaux de transport soient effectués par des camionneurs du comté de Labelle pour le sel ou calcium livré dans le comté de Labelle , et non pas par des camionneurs de Montréal ou d'autres comtés.

Adoptée

Avis de motion est unanimement donné de la présentation d'un règlement ordonnant l'exécution de travaux d'hiver dans les limites de la municipalité et plus particulièrement des travaux de construction et d'amélioration de chemins, ponts et pontceaux , construction d'un barrage à l'issue du lac Labelle pour maintenir le niveau des eaux du lac , couverture de sentiers pour ski-doo etc. et autorisant un emprunt temporaire pour un montant de \$15,000.00 pour en payer le coût.

Adoptée

Il est résolu que le rôle d'évaluation tel que révisé par les estimateurs pour l'année 1967 soit adoptée.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à la Corporation Municipale du Village de Labelle de bien vouloir faire poser des affiches au dépotoir municipal indiquant qu'il est défendu de chasser ou de tirer au dépotoir ou dans les environ.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Amédée Thomas, bull-Dowz er, chemin du lac des Sucrieries	\$990.00	
Henri Terreault , travaux	338.59	258.59
Sylvio Nantel , "	111.57	
Thomas Millette , "	137.52	119.82
Irénée Bernard ? , "	88.77	
Roger Lessard , "	88.77	
Gérard Valiquette, " Lac Caribou	107.29	
Auguste Lauzon, évaluation en loyer automobile pour le rôle	40.50	
Edouard Léonard , "	22.50	
Paul-Emile Francoeur "	15.00	
Damien David , entretien de chemins	6.25	
A. Pilon explosive, dynamite	9.08	



6-9-67

Côme Godard, prime assurance responsabilité civile	\$138.01	
Yvon Brunet, loyer de camion entretien de chemins	45.00	
Aimé Laporte, " " " " " "	36.00	
Edgar Leblanc " " " " " "	193.00	
Joseph Brousseau, gravier pour chemins	3.50	
Dr. Henri-Paul Lévesque, remise pour vente de bois	219.90	
Ministre des Finances, rentes pour le mois d'août 1967	28.22	
Daniel Brousseau, entretien de chemins	7.50	
Joseph Uldéric Brousseau, entretien de chemins	7.40	
Damien David, inspection de bâtiments	2.25	
Jean Frappier, entretien de chemins	7.50	
Réal Terreault, " " "	12.50	
Henri Terreault " " "	26.00	
Léo Miljours " " "	4.00	
Fernando Machabée, loyer camion chemins	2 0.00	chèque 216

Adopté

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée



4-10-67

*Côme Godard, Roland Fex, Maire
Sec. Trésorier*

PROVINCE DE QUEBEC?
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil le mercredi quatre octobre mil-neuf-cent-soixante et sept, à laquelle session sont présents; monsieur Roland Fex, Maire et messieurs les conseillers; Joseph Brousseau, Maurice Brisson, Napoléon Francoeur, Henri Terreault, Oscar Saindon et Gérard Valiquette formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du six septembre mil-neuf-cent-soixante et sept soient adoptées et signées;

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à l'Hydro-Québec de bien vouloir faire déplacer, sans charge à la municipalité, trois poteaux, placés trop près du chemin public le long du chemin conduisant chez messieurs Gilles Allard et Rosaire Lacroix, sur le lot numéro 23 et 22 rang "H" Canton de Joly, aussitôt possible.

Adoptée



4-10-67

Il est résolu que messieurs Gaston Dumoulin et Roger Arel soit avisé de nouveau que des procédures judiciaires seront prises contre eux pour avoir refusé de se conformer au règlement de construction de cette municipalité qui oblige toute personne à demander et obtenir un permis de la municipalité avant de construire un édifice quelconque ou à transporter une bâtisses sur un autre terrain.

Et pour avoir placé ou construit une bâtisse à une distance trop rapprochée des eaux du lac en contravention avec les dispositions du dit règlement.

Et le conseil ordonne à ces personnes d'enlever dans un délai de 30 jours les bâtisses construites ou placées à ces endroits sans la permission du conseil et contre son consentement.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soit acceptés et payés;

Henri Terreault, travaux au chemin du lac des Sucrieries	\$391.71
Irénée Bernamrd, " " " " " " " "	170.03
Amédée Thomas, bull-dowzer	1,284.00
Éméric Bergeron, " " Lac Caribou	480.00
Roger Lessard, travaux chemin lac des Sucrieries	94.62
Sylvio Nantel, " " " " " "	5.00
Thomas Millette, " " " " " "	18.75
Germain Prévost, camions et chargeurs	502.50
Les Produits Ciment l'Annonciation, tuyau calvetts	562.33
Roland Boivin, pelle mécanique, lac Labelle	72.00
Daniel Brousseau, fils, entretien chemins	18.75
Joseph Brousseau, " " " "	10.00
Adélarde Brunet, nettoyage Lac Labelle et scie mécanique	22.50
Gérard Valiquette, " " " et transport	22.00
Auguste Lauzon, " " " "	15.00
Receveur Général du Canada, timbres assurance chômage	96.72
Maitre de Postes de Labelle, " " " "	37.24
Joseph Uldéric Brousseau, entretien de chemins	10.00
Léo Miljours, " " " "	4.50
Joseph Brousseau, réparation d'un pneu grédeur	1.25

Adoptée

RÈGLEMENT NO. 95 La séance soit levée

RÈGLEMENT NO. 95

TRAVAUX D'HIVER DANS LES MUNICIPALITÉS ADJACENTES 1967-68

ATTENDU que le conseil municipal du Canton de Joly, désire faire ex écuter dans son territoire des travaux pour remédier au chômage et bénéficier des subventions accordées en vertu du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités (1967-68).

Attendu que ces travaux consistent dans;

1- La construction d'un barrage à l'issue du Lac Labelle pour maintenir et régulariser le niveau des eaux de ce lac afin de ne pas causer d'inconvenients ou de dommages aux 600 propriétaires de chalets d'été sur les rives de ce lac.



4-10-67

2- Le déboisement d'un nouveau chemin en forêt, sur les lots numéros 18, 19 et 20 du rang "H" Canton de Joly, et sur les lots numéros 40 à 42 du rang "1" Canton de Labelle, dans les limites de cette municipalité, en bordure du lac des Sucreries afin de construire un nouveau chemin pour les résidents et propriétaires de chalets d'été sur les rives de ce lac.

Et aussi sur les lots numéros 28 à 34 du rang "A" Canton de Joly a fin de procurer une sortie aux résidents d'été en bordure du lac Caribou en y construisant également un nouveau chemin en forêt à cet endroit.

3- La construction de ponts et ponceaux en bois et en béton armé dans le but de drainer le chemin dans les rangs "G" et "i" du Canton de Joly.

4- Le creusage de cours d'eau dans les rangs "A", "B" et "F" du Canton de Joly pour le bon égouttement des fermes riveraines.

5- L'aménagement de sentiers en forêts pour ski doo, dans des chemins abandonnés appartenant à la municipalité, et ce afin de dégager nos chemins publics de ces véhicules encombrants et dangereux pour la circulation automobile, et plus particulièrement pour aider au développement de l'industrie touristique dans la région, en encourageant ce sport nouveau genre.

ATTENDU que le coût de ces travaux est estimé à \$15,000.00

ATTENDU que la subvention fédérale provinciale pour les travaux devant être exécutés au cours de la période du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités est estimé à \$13,000.00.

ATTENDU que le conseil vu cette subvention, a décidé de donner suite à son projet et de faire exécuter des travaux à un coût estimatif de \$15,000.00.

ATTENDU que avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 6 septembre 1967.

EN CONSEQUENCE, IL EST PROPOSE ET RESOLU, par le présent règlement, comme suit;

A- Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter au cours de la période du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités, les travaux suivants;

1- La Construction d'un barrage à L'issue du lac Labelle pour régulariser le niveau des eaux de ce lac et prévenir ainsi des dommages à la propriété riveraine, alors que plus de 600 chalets sont construits en bordure de ce lac.

2- Le déboisement et la construction de nouveaux chemins en forêt sur les lots numéros 18, 19 et 20 du rang "H" Canton de Joly.

Le déboisement et la construction d'un nouveau chemin en forêts sur les lots numéros 28 à 34 inclusivement du rang "A" Canton Joly, en bordure du lac Caribou dans le but également de procurer un passage en automobile aux résidents d'été en bordure de ce lac et qui n'ont aucune route carrossable pour atteindre leur chalet.

La construction de pont et ponceaux en bois et en béton armé dans le but de drainer le chemin dans les rangs "G" et "i" du Canton de Joly.

3- Le déboisement et la construction d'un nouveau chemin en forêt sur les

2 -10-67



lots numéros 40, 41 et 42 du rang "1" du Canton de Labelle en bordure du lac des Sucrieries, afin de donner une sortie aux propriétaires de chalets d'été situés sur les rives de ce lac.

4- Le creusage de cours d'eau dans les rangs "A" , "E" et "F" du Canton de Joly pour l'égouttement des fermes riveraines.

5- L'Aménagement de sentiers en forets pour ski-doo dans de vieux chemins abandonnés appartenant à la municipalité , et ce dans le but de promouvoir le sport nouveau genre, et par là aider au développement de l'industrie touristique dans la région; et en plus dégager nos chemins publics de ces véhicules encombrants qui sont un danger pour la circulation automobile en hiver.

B- Le conseil approuve au paiement du coût des travaux la subvention fédérale-provinciale estimée à \$13,000.00.

C- Pour pourvoir au paiement de la partie non subventionnée du coût des travaux, il est par le présent règlement, imposé et il sera prélevé sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité une taxe spéciale à un taux suffisant suivant le rôle d'évaluation en vigueur .

Le conseil est cependant autorisé à approprier à même le fonds général les deniers nécessaires , au lieu de prélever cette taxe spéciale.

Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu les approbations requises.

Adoptée à la séance du 4 octobre 1967.

Georges Godard
Secrétaire-trésorier

Roland Fex
Maire

Il est résolu que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir accorder à cette municipalité la permission d'emprunter temporairement, pour une période ne dépassant pas douze mois, une somme ne dépassant pas \$13,000.00 pour payer le salaire des employés aux travaux d'hiver en attendant le paiement des subventions fédérale et provinciale relativement à ces travaux pour la saison 1967-68, et ce conformément au programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités .

Adoptée.

Il est résolu unanimement que cette corporation emprunte de La Banque Provinciale du Canada à Labelle, une somme ne dépassant pas \$13,000.00 , par billets, pour une période ne dépassant pas douze mois , pour payer le salaire des employés aux travaux d'hiver dans les municipalités 1967-68.

Le remboursement de cette somme sera effectué quand la municipalité aura reçu le paiement des subventions fédérale et provinciale après exécution des travaux.

Et que monsieur le Maire avec le secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer le ou les billets relativement à cet emprunt temporaire, pour et au nom de la corporation.

Adoptée



4-10-67

Il est résolu unanimement que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales de Québec de bien vouloir faire parvenir à La Banque Provinciale du Canada, à Labelle, les chèques fait à l'ordre de cette corporation représentant le montant des subventions accordés par les gouvernements fédéral et provincial en vertu du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités (1967-68), à la corporation municipale du Village de Labelle.

Et ce en remboursement d'un prêt consenti par la dite banque à la municipalité pour payer les salaires des employés en attendant le paiement des subventions.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.



PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

2-11-67

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le jeudi deux décembre mil-neuf-cent-soixante et sept, à laquelle session sont présents; monsieur Rpland Fex, Maire et messieurs les conseillers; Joseph Brousseau, Henri Terreault, Naplélon Francoeur, Oscar Saindon et Gérard Valiquette, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'Assemblée du quatre octobre mil-neuf-cent-soixante et sept soient adoptées et signées;

Adoptée

Il est résolu que ce conseil accorde à monsieur Gaston Dumoulin et à monsieur Roger Arel un sursis de sept mois pour le déplacement de leur chalet, soit jusqu'au premier juin 1968 prochain, lesquels sont construits trop près du lac et ce en contravention avec le règlement numéro 88 des règlements de la municipalité.

Adoptée

Il est résolu que des travaux de gravelage soient effectués sur le chemin du rang "H", lots nos . 23, 24, 25 et 26 aussitôt qu'il y aura des camions disponibles .

Adoptée

Il est résolu que un rouleau de broche soit acheté pour réparer la cloture de ligne entre les lots numéros 34 et 33 du rang "H" Canton de Joly .

Adoptée

Geo Godard
Secrétaire Trésorier *Reçu le 24 Mars*

2-11-67



Il est résolu que monsieur Ovila Lejeune soit avisé de poser un drain pour sa cave afin de ne pas endommager le chemin en face de sa propriété.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Les Produits Ciment de l'Annonciation , tuyau pour calvettes	\$309.96
Henri Terreault, travaux de chemins , xxxxxxx	10.00
Corporation du Village de Labelle, loyer d'hotel de Ville et tel.	\$250.00
Yvon Brunet, transport de bois	43.00
Formules Municipales , papeterie de bureau	44.30
Le PrEt d'Honneur de la Société St-Jean-Batiste	2 5.00
Jean Godard, entretien de chemins	15.00
Wilfrid David " " "	2.50
Ministre du Revenu, rentes pour les mois de septembre et octobre	30.18

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée



Jean Godard
Secrétaire Trésorier

Roland Fex, Maire

6-12-67

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi six décembre mil-neuf-cent-soixante et sept, à laquelle session sont présents; monsieur Roland Fex, Maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Napoléon Francoeur, Oscar Saindon, Henri Terreault et Gérard Valiquette formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du deux novembre mil-neuf-cent-soixante et sept soient adaptées et s ignées.

Adoptée

Il est résolu que monsieur Oscar Saindon, conseiller municipal soit recommandé pour représenter le conseil de cette municipalité au sein de la Corporation en voie de formation pour la construction et l'administration d'un centre d'accueil pour personnes âgées à Labelle.

Adoptée



6 -12-67

Il est résolu que la somme de \$25.00 soit votée pour aider à l'achat de Briandises devant être employées lors du dépouillement d'un arbre de Noël à Labelle.

Adoptée

Il est résolu qu'une somme de \$25.00 soit votée par cette corporation pour défrayer les frais d'organisation d'un repas organisé par le Conseil du Comté de Labelle le printemps prochain pour les membres des conseils municipaux et leurs épouses à l'occasion d'une rencontre des membres de nos conseils municipaux du comté de Labelle et d'une conférence sur des sujets pouvant intéresser les administrateurs municipaux.

Adoptée

Il est résolu que monsieur Jacques Allard, comptable agréé de Montréal, soit engagé comme vérificateur des livres et compte de cette corporation pour l'année 1967 moyennant honoraires de \$200.00 pour ce travail.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Oscar Saindon, voyage au lac Caribou pour chemin neuf	\$15.00
Amédée Thomas, Bull-Dowzer au lac des Sucrieries	180.00
Robert Saindon, enlèvement des déchets, année 1967	525.00
Paul-Émile Francoeur, " " " " "	595.00
Roland Nantel, " " " " "	500.00
Eugène Cédilotte, broche et crampes à cloture	11.00
Maurice Bélisle, 1 manche de pic	2.00
Les Produits Ciment l'Annonciation, tuyau pour ponceaux	210.56
Corporation du Comté de Labelle, souscription réunion	25.00
Georges Charette, loyer de compresseur pour dynamitage de roc.	120.00
Maître de Postes de Labelle, timbres Assurance chômage	54.56
Ministre du Revenu de La Province, rentes pour novembre 1967	56.40
Gustave Pa radis, travaux de forges, réparations de piques	2.00

TRAVAUX D'HIVER
1967-68
Règlement 95
NOVEMBRE 1967

Gérard Valiquette	\$297.64	Jean Frappier	\$123.98
Philippe Lauzon	330.33	Lucien Frappier	147.33
Daniel Brousseau	52.16	Henri Terreault	196.36
Jean Paul Brassard	275.34	Raoul Francoeur	196.36
Carmel Godard	47.22	Guy Lauzon	111.54
Bernard Godard	50.95	Yvon Cormier	109.35
Michel Brousseau	10.00	Claude Brousseau	100.62
Alcide Boivin	103.01	Robert Brousseau	67.05
Paul-Émile Francoeur	188.92	Auguste Lauzon	127.97
André Terreault	35.73	François Labonté	29.80
Urgel Maillé	13.53		

Adoptée

Il est résolu que les propriétés ci-après désignées soient mise en vente pour taxes par le conseil du comté de Labelle, lors de la prochaine vente pour défaut de paiement des taxes dues sur icelles et des frais, pour les années 1966 et 1967, à moins qu'un règlement de ces taxes ne soit fait avant le 20 décembre 1967 prochain.

Maurice Bastien P-19-A rang "G"	\$48.43
Georges Bédard, 28 rang "B"	39.20
Charles R. Belson, no ordre 129	14.09
Charles Borasso, " " 149	11.90

6-112-67



M. Ballog	no ordre	159	(adresse inconnue)	22.37
Allan Currie	" "	258		3.33
Maurice Doucet	" "	274		13.52
Vincent du Tomasso	" "	314		45.25
Jack Eimer	" "	343		7.94
Gilbert Gareau	" "	407		3.33
Armand Gagnon	" "	432		41.50
Jean Pierre Godbout	" "	439		1.79
Michel Gurrassimenko	" "	451		26.52
Jerry Horodocki	" "	476		11.01
René Jubinville	" "	515		74.13
Charles Labonté	" "	572		12.55
Emile Labonté	" "	573		47.91
Philippe Laplante	" "	608		8.32
T.F. LÖfstrand	" "	636		20.24
Aldège Laforets	" "	638		33.05
Luisa Normak	" "	647		62.78
Mme. Roger Lemaire	" "	660		27.24
Richard Leduc	" "	663		12.55
Windfried Mahlick	" "	734		12.55
J. O'Brien	" "	779		29.98
Guy Palardy	" "	801		7.26
Edmond Piercy	" "	812		12.55
Jean Guy Proulx	" "	842		40.74
Camille Coursolx	" "	868		30.56
Roger Courval	" "	869		9.48
M. Gadouais	" "	870		34.34
André Steinhaut	" "	950		20.14
Serge G. Troubetzkoi	" "	1000		128.38
Tibor Zank	" "	1043		3.33

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée



Georges Rodard
Secrétaire Trésorier

Roland Fex Maire

3-1-68

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi trois janvier mil-neuf-cent-soixante et huit, à laquelle session sont présents; monsieur Roland Fex, Maire et messieurs les conseillers; Joseph Brousseau, Maurice Brisson, Napoléon Francoeur, Oscar Saindon, Henri Terreault et Gérard Valiquette formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du six décembre mil-neuf-cent-soixante et huit soient adoptées et signées.

Adoptée